FONCTION CINEMA

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2017

Laurent Graenicher, président
Aude Vermeil, directrice

Mars 2018

Sommaire

Sommaire	2
Introduction	3
Initiative cantonale pour la culture	6
No Billag	7
Rénovations	8
Viabilité - Cinéforom	9
L'équipe de Fonction : Cinéma	10
Les événements de Fonction : Cinéma	11
Liste des événements 2017	13
Conclusion du président	26
ANNEXE I : Initiative cantonale pour la culture	27
ANNEXE II : Données statistiques	28
ANNEXE III : Lettre adressée à Ivo Kummer et sa réponse	33

Introduction

Tout est politique.
Cette année, c'est la première phrase qui me vient en tête alors que pour la dixième fois (!), le temps est venu pour moi de décrire les différentes activités et événements qui ont animé l'année écoulée de Fonction : Cinéma.
Pourquoi cette phrase ? Parce que j'ai l'intime conviction que le domaine artistique, très dépendant des deniers publics, est en prise directe avec les courants idéologiques qui animent notre démocratie. Notre société a beaucoup changé ces dix dernières années et la politique culturelle, la manière de la penser et de la mettre en œuvre aussi.
Il y a des changements lents, pour ne pas dire insidieux, qui s'installent l'air de rien, par petites touches, sans faire de vague. Un exemple : la notion de délégation fortement ancrée dans les politiques publiques depuis les années 1950 pour la création artistique et ses lieux de diffusion. Au fil du temps, certaines associations qui géraient des manifestations ou des lieux culturels ont modifié leur mode de gouvernance pour devenir des fondations où siègent des représentants des pouvoirs publics ou même des représentants des partis politiques au sein de leur conseils de fondation.
Un autre exemple ? La création de diverses actions et manifestations publiques directement initiées et prises en charge par les services culturels des municipalités.

Peu de débats et d'échanges ont été organisés pour discuter du bien-fondé et de la pertinence de cette prise en main beaucoup plus ferme des pouvoirs publics sur certaines institutions.
Ce contrôle plus soutenu doit-il concerner les activités qui s'apparentent à de l'animation socio-culturelle uniquement ou s'étendre aux lieux de création ?
Pour Fonction : Cinéma, née dans l'ébullition des années 1970-1980, la transition d'une association très militante d'une trentaine de fortes personnalités à une institution soutenue par les pouvoirs publics qui a des missions ciblées et structurées, le changement de la dynamique associative est aussi effectif. Alors pourquoi garder la forme associative et comment tirer parti de cette forme démocratique de gouvernance ?
Aujourd'hui, c'est la qualité des membres du comité qui permet de garder une dynamique forte pour l'association. Tous sont des professionnels actifs, avec un équilibre entre les « purs » producteurs, les réalisateurs, des techniciens, des hommes, des femmes, mais aussi des personnes de différentes générations avec des parcours et des sensibilités qui s'enrichissent mutuellement. Chacun se bat pour vivre de son métier et leur engagement est bénévole. Cela limite bien entendu les forces disponibles pour suivre les dossiers de très près, mais l'équipe organise et soulage de son mieux les travaux du comité. Ce modus vivendi permet une rare liberté d'action à Fonction : Cinéma, qui peut orienter ses grands projets selon ses propres convictions et analyses.
C'est ainsi que le comité de Fonction : Cinéma a décidé d'accompagner le comité créé pour lancer l'initiative « Pour une politique culturelle cohérente à Genève ».
Comme annoncé l'an passé, la décision du canton d'imposer une nouvelle forme de répartition des compétences qui consiste à « désenchevêtrer » toute action publique en matière culturelle entre le canton et les communes a été mise en œuvre de manière précipitée, sans précaution, et avec des conséquences concrètes très

problématiques pour des institutions (moyennes et grandes), pour les fonds ponctuels des arts vivants et certains festivals.

Nous annoncions en mars dernier réfléchir à une riposte de la part des milieux culturels pour enrayer cette dynamique. L'outil de l'initiative cantonale populaire pour modifier la Constitution a été choisi afin de proposer d'y « couler dans le marbre » le cofinancement des institutions par le canton et les communes et l'élaboration d'une politique culturelle qui prenne en compte l'ensemble du territoire.
L'initiative a été lancée en août 2017 par un comité d'initiative composé du président et de la directrice de Fonction : Cinéma, d'anciens militants du RAAC et de représentants du mouvement la Culture Lutte (mouvement qui a récolté les signatures contre les coupes budgétaires en 2015 et 2016 en ville de Genève).
Vous me direz, mais pourquoi Fonction : Cinéma s'engage-t-elle si fortement dans ce « dossier » qui concerne l'ensemble des milieux culturels, toutes disciplines confondues ?
Pour deux raisons : d'une part, les fonds cinéma (Cinéforom) ont été à priori peu impactés par le désenchevêtrement. Le danger pour l'audiovisuel étant relatif, nous avons décidé de mobiliser nos forces par solidarité avec l'ensemble des secteurs culturels qui rend Genève si riche et unique. Mais n'oublions jamais que notre secteur d'activités est totalement financé par de l'argent public et que la campagne qui a été menée contre le service public audiovisuel pourrait bien se reporter sur nous un de ces jours…
Ainsi, le positionnement de Fonction : Cinéma est clair : si chaque secteur reste sur son quant à soi et ne défend que ses intérêts très directs, alors il sera toujours beaucoup plus facile de « démanteler » bribe par bribe, au fil du temps, les acquis de l'ensemble des milieux culturels. Maintenir cet esprit d'équipe avec d'autres disciplines est aussi une manière de considérer que les milieux culturels doivent rester soudés pour être plus forts.
D'autre part, une association professionnelle comme Fonction : Cinéma se doit garder divers types d'activités, en apportant une plus-value très concrète pour les professionnels. Des services utiles comme notre salle de projection avec du matériel technique de haut niveau, nos événements et nos workshops avec des intervenants de grande qualité à des prix accessibles, mais aussi une action de fond sur le champ de la politique culturelle locale.

C'est forte de cette conviction et de l'idée que j'ai de mon rôle en tant que directrice de Fonction : Cinéma que j'ai agi et que le comité de notre association m'a soutenue tout au long de l'année 2017.
Et de la conviction il en a fallu pour organiser la récolte des 14'250 signatures en faveur de l'Initiative pour une politique culturelle cohérente à Genève ! (cf : texte en annexe I).
Si la démonstration de force et de solidarité des milieux culturels nous a paru être la meilleure réponse à la nouvelle politique du canton, il n'en demeure pas moins que nous sommes lucides sur les difficultés qui nous attendent encore pour véritablement modifier l'esprit des collaborations entre le canton et les communes.
Un vrai partenariat permettrait de mieux organiser et planifier le développement de l'offre culturelle à Genève, pour la création artistique et la diffusion.

Ce chantier très prenant débuté en mars 2017 a été « complété » dès le mois de novembre par notre engagement dans l'intense campagne nationale contre « No

Billag ». Cette initiative nationale est un autre symptôme fort de l'évolution des forces qui combattent de manière lancinante et systématique les services publics en Suisse (et en Europe). Les fronts ne manquent pas….
En mars 2018, la victoire contre « No Billag » fût éclatante et rassurante. Mais les attaques de fond contre la SSR (et indirectement contre les ressources du service public aux indépendants), nous le savons tous, ne vont pas s'arrêter net avec le rejet massif des Suisses le 4 mars.
D'ailleurs, le vote du 10 juin prochain concernant les jeux d'argent, et le maintien de leurs bénéfices pour le bien commun (dont la culture), comporte aussi des enjeux de choix de modèle de société. Nous espérons vivement que le résultat de ce prochain vote, confirmera l'attachement des Suisses à des systèmes de redistribution solidaires en faveur d'initiatives sportives, sociales et culturelles.

Ces combats, assez ingrats il faut bien le dire, pour la plupart du temps assumés par des bénévoles, ne vont pas devenir inutiles à l'avenir. Des associations comme la SSA, le comité contre « No Billag » créé pour l'occasion ou comme Fonction : Cinéma peuvent les soutenir et fédérer les milieux de la création indépendante avec des moyens, certes modestes, mais indispensables.

Par ailleurs, lorsque l'on voit des films romands réussis, dont certains se sont montés dans des conditions précaires, conquérir le grand public à force d'acharnement de producteurs et de réalisateurs ou de réalisatrices (!), c'est un honneur de défendre la création indépendante et de prendre le relais sur ces terrains politiques.

Donc 2017 a été une année particulièrement intense en engagements militants, mais pas que… Les événements de FC ont rencontrés un vif succès et des investissements importants ont été consentis pour améliorer l'appareillage technique de la salle de projection. Vous trouverez le détail de toutes ces activités ci-dessous.

Mars 2018
Aude Vermeil

Initiative cantonale pour la culture (cf. documents en Annexe I)

Les motivations de cet engagement ont été largement évoquées en introduction. Concrètement, entre le mois de mars et le mois d'août 2017, il s'est agit d'élaborer la proposition de modifications de la Constitution genevoise à l'aide d'un spécialiste en droit constitutionnel. Le choix de modifier la Constitution a semblé le plus rationnel puisque deux lois distinctes (la loi sur la culture votée en 2013 et la nouvelle loi sur la répartition des tâches entre le canton et les communes votée en 2016, étaient concernées par les changements que nous souhaitions apportés. Pour être précis, la loi cantonale de 2013 a été modifiée pour se conformer à la loi sur la répartition. Il aurait donc fallu faire signer les citoyens pour deux objets législatifs, ce qui semblait complexe à faire comprendre à la population. La Constitution prévalant sur les lois cantonales, une modification de cette dernière induira de fait la modification des deux lois concernées.
Dès le mois de mai, les réflexions pour constituer le comité d'initiative et un travail d'information auprès d'institutions culturelles ont été entrepris afin de s'assurer d'un large soutien des milieux culturels.
Dès la fin du mois d'août, la récolte de signatures a commencé pour s'achever par le dépôt de l'initiative tout début janvier 2018, fort de plus de 14'200 signatures !
La récolte a nécessité un engagement de terrain et cette tâche s'est avérée beaucoup plus prenante et laborieuse qu'anticipé. Mais l'essentiel est qu'elle fût couronnée de succès et qu'ainsi les milieux culturels ont pu redevenir les acteurs de leur destin.
Grâce à la campagne pour les élections cantonales du printemps, le comité d'initiative a pu facilement rencontrer les partis politiques dès le mois de janvier, afin d'être entendu. Lors de ces échanges, riches, tous les partis ont convenu que la mise en œuvre de la LRT (loi sur la répartition des tâches) dans le domaine culturel n'était pas satisfaisante. Il s'agira à l'avenir de créer des consensus pour que le canton et les communes collaborent activement pour le bien des artistes et des institutions.
Fin février 2018, un débat public a été organisé avec tous les candidats au Conseil d'Etat. Ils étaient 32 !!! Cet événement, organisé au Théâtre des Nations, a été largement couvert par la presse et a donné l'occasion à chaque candidat (sauf une candidate) de se positionner par écrit en faveur de l'initiative !
Il s'agira, courant 2018 et après les élections cantonales, de faire en sorte que les politiques s'attèlent à mettre en œuvre les changements nécessaires sans attendre le vote populaire de notre initiative qui devrait avoir lieu en 2019 ou en 2020.

No Billag

Fonction : Cinéma a contribué au soutien financier des deux associations qui ont organisé avec brio la stratégie de campagne contre l'initiative nationale No Billag. Par ailleurs, nous avons participé à deux événements destinés aux professionnels : l'un en novembre afin de les informer des actions et des engagements auxquels ils étaient invités à participer pour convaincre l'opinion publique du danger de cette initiative, l'autre en février à Fonction : Cinéma avec le responsable romand de la campagne pour les partis qui se sont prononcés contre No Billag, ainsi que les responsables de l'unité fiction de la RTS.
Pour mémoire, en novembre 2017 les premiers sondages donnaient cette initiative largement gagnante. La panique n'était pas loin…

Comment imaginer la suppression pure et simple de la manne du Pacte audiovisuel pour les milieux indépendants ? Comment imaginer que ce diffuseur, la RTS, essentiel dans la plupart des plans de financement et des coproductions, disparaisse dans un délai aussi rapide ?
Un travail didactique et explicatif a été nécessaire car le titre très trompeur de l'initiative « No Billag » semblait ne s'attaquer qu'à l'organe de perception de la redevance, société détestée par la population.
La campagne s'est portée grâce à une mobilisation exceptionnelle sur les enjeux véritables : le maintien d'un service public fort et le maintien d'une information de qualité pour notre démocratie.

Si le soutien des acteurs culturels et des artistes a été massif dans cette campagne très virulente et très longue (du jamais vu…), il n'en demeure pas moins que les investissements de la SSR dans le cadre du Pacte de l'Audiovisuel restent bien en deçà des attentes de la branche.
La SSR tire-t-elle vraiment parti de l'apport culturel inestimable que les productions indépendantes sont capables de créer ? La valorisation des œuvres coproduites par les chaînes régionales est-elle réellement suffisante ?
Pendant la campagne, des spots de promotion ont commencé à fleurir sur la RTS. Certains passaient de brefs images ou extraits d'un grand nombre de docs ou de fictions produites par les indépendants, à tel point que – parfois – on pouvait presque croire que c'était la RTS qui les avaient produits en direct et non « seulement » coproduites !
On a pu alors mesurer que cette promotion « + » ou nettement améliorée, était possible et que cette visibilité accrue donnait une meilleure idée du foisonnement de la création indépendante locale. Espérons que cet élan va s'ancrer dans la durée.

Pour la suite il s'agira, lors de la re-négociation du Pacte qui débutera cet automne, de renforcer les fonds alloués aux films indépendants et ce malgré les coupes budgétaires que la SSR devra consentir dès 2019 avec le plafond de ses ressources provenant de la redevance.
Je profite de ce rapport d'activités pour rappeler que 90 % des sociétés de production romandes ne bénéficient pas d'un modèle d'affaire viable économiquement avec les ressources attribuées aux productions indépendantes (Cinéforom, OFC, RTS). La politique très dynamique du pôle documentaire de la

RTS est basée sur un peu moins d'1 million de francs par année, fonds qui pour l'année 2018 sont déjà entièrement attribués à l'heure où j'écris ces lignes.

Si l'on ne peut plaider raisonnablement pour augmenter les fonds afin de couvrir les besoins de tous les projets de films, il n'en demeure pas moins que les sommes actuellement à disposition ne semblent plus adaptées à l'essort du cinéma romand et à son potentiel créatif.
La SSR ne va sans doute pas pourvoir faire un effort financier très significatif dans le cadre du Pacte 2019- 2022, au vu des coupes budgétaires annoncées. Mais si elle prenait (enfin !) conscience des forces vives que lui offrent les indépendants, elle deviendrait un partenaire de poids pour obtenir, par exemple, de nouvelles ressources auprès des FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet), qui eux ont de réels moyens financiers.
L'AROPA, signataire du Pacte, est bien sûr consciente de ses enjeux et va défendre les intérêts de la branche dans ces futures négociations. Soutenons-les dans leurs démarches.

Rénovations

Les travaux du cinéma Nord Sud devaient démarrer en juin 2017 ou au plus tard en septembre. Mais c'était sans compter les embûches de toutes sortes que les propriétaires du bâtiment ont mis sur notre chemin.
Il est inutile de rentrer ici dans les détails des négociations entamées dès le mois de février 2017 par avocats interposés. Le fait est qu'aujourd'hui, elles n'ont toujours pas pu aboutir. Les propriétaires ont fait opposition à l'ouverture de chantier que nous avons tenté d'imposer en mars dernier, le cinéma ayant fermé ses portes au même moment. En effet, nous pensions qu'un accord serait finalisé fin février au plus tard (!) et il devenait difficile pour le programmateur de continuer à acheter des films sans pouvoir anticiper avec précision la date de l'ouverture du chantier.

Bref, la situation est délicate. Le rapport de force est certes en notre faveur mais, pour faire les choses dans les règles, nous devons ronger notre frein et être persévérants, patients et tenaces. L'avocate qui nous accompagne dans ce dossier est très compétente et la petite équipe qui se charge du suivi de ce dossier très soudée. Nous tiendrons bon.
Et j'espère que l'an prochain au plus tard, donc en 2019, le cinéma Nord Sud, doté de deux salles, pourra accueillir un public nombreux et enthousiaste.
A noter : la Ville est régulièrement tenue informée de ces aléas et continue d'être un soutien précieux dans cette aventure.

La viabilité des sociétés de productions en Suisse romande & l'analyse des bilans successifs de Cinéforom

En 2014, Fonction : Cinéma a décidé de lancer une analyse détaillée des attributions financières pour la production des films romands, en étudiant les chiffres que Cinéforom fournis annuellement depuis sa création. L'enjeu était d'analyser la viabilité économique des sociétés de production romandes divisées en catégories en fonction du nombre de films produits et de leur chiffre d'affaires.
Afin que cette étude soit réellement significative, nous avons décidé de fournir des données relatives à 6 ans d'exercice (2012-2017). En effet, la viabilité économique d'une société de production doit se lire sur le moyen terme, le but de ces dernières étant de pouvoir inscrire leur activité dans le temps afin que l'expérience accumulée porte ses fruits dans la pratique professionnelle des producteurs.

Afin de concevoir la forme définitive de cette présentation, un mandat a été donné en septembre 2017 à Pierre-Adrian Irlé, ancien président de Fonction : Cinéma, au bénéfice d'un master HEC et qui a l'habitude de concevoir des études dans le monde audiovisuel.
Cette présentation destinée aussi bien aux bailleurs de fonds qu'aux professionnels, fera l'objet courant 2018 de différentes présentations ciblées.
Ce n'est pas l'objet ici de dévoiler les points forts que font surgir cette étude. Néanmoins cela ne surprendra personne que la RTS joue un rôle majeur dans la viabilité d'une société de production. Ainsi, son rôle en matière de développement du secteur audiovisuel en Suisse romande est-il ici objectivé grâce à des chiffres concrets, imparables.
Pour autant, cette unité d'entreprise est-elle réellement consciente de son poids ? A-t-elle mis suffisamment de garde-fous en place pour que sa collaboration avec des projets indépendants installe une réelle dynamique pour le secteur et contribue à maintenir un panel varié de sociétés de production ? C'est une des questions que cette étude aura le mérite de soulever.
Ce travail d'analyse des données est fastidieux. L'équipe de Fonction : Cinéma s'y est attelé année après année avec abnégation. Car si les chiffres sont publics et accessibles à tout un chacun, les traiter dans un but précis comme le nôtre demande beaucoup de temps et de minutie.
Cela a fait l'objet d'un travail invisible au cours de ces 6 dernières années. Mais là encore, c'est la force d'une association comme la nôtre, au bénéfice de salariés, que de pouvoir se donner les moyens pour le bien commun et de rendre plus lisible les retombées de ce nouveau système d'attribution que la branche a appelé de ses vœux et contribuer à créer.

L'équipe de Fonction : Cinéma

Suite au décès bouleversant et tragique de Sophie Perrier qui travaillait à Fonction : Cinéma à 40% pour les événements professionnels et politiques, nous avons décidé de remplacer ce poste par un mandat ponctuel. C'est Fabrizio Polpettini, producteur (Société *La Bête*, Paris) qui a été engagé. Il a travaillé notamment à la lettre de contestation adressée à Ivo Kummer suite aux restrictions d'accès aux aides à la distribution décidée par l'OFC. Ce courrier, fondé et motivé, a également été rédigé à l'aide de Maître Pierre Kopp (agrégé de droit et d'économie, avocat spécialisé en droit de la concurrence et auteur du « Rapport Pierre Kopp : Le cinéma à l'épreuve des phénomènes de concentration » sur les problèmes du marché de la distribution en France que vous pouvez consulter sur le site de Fonction :Cinéma, rubrique Documentation). Vous trouverez la lettre adressée à Monsieur Kummer et sa réponse en annexe III.
Fabrizio Polpettini a donc rejoint l'équipe entre mai et juillet et de septembre à décembre 2017.
Dans le courant de l'automne, un appel d'offre pour le poste a été lancé et suite à divers entretiens, le comité a finalement décidé que le poste serait pourvu par Laurent Graenicher dès l'automne 2018, après que ce dernier ait quitté la présidence de Fonction : Cinéma.
En effet le profil de ce poste, longtemps occupé par Luc Peter, demande de profondes connaissances du réseau politique romand lié à l'audiovisuel, mais surtout un goût prononcé pour « la chose publique » et le bien commun.
L'engagement de Laurent Graenicher sur le terrain politique et son accompagnement dans divers dossiers en matière de politique culturelle ces dernières années en feront un élément clé de l'équipe de Fonction : Cinéma.

Continuons avec une autre bonne nouvelle : Florence Metzger, coordinatrice de l'association depuis février 2016 a quitté momentanément ses fonctions en octobre 2017 en raison de sa grossesse. C'est Thomas Reichlin qui a été engagé pour le remplacement de ce congé maternité qui va courir jusqu'en juillet 2018. Thomas, formé à la HEAD en section cinéma, a très largement contribué au bon fonctionnement du bureau (location de la salle de projection), mais a aussi montré un dynamisme et un intérêt constant pour les différents dossiers que nous avons portés qui requéraient des analyses chiffrées et des collectes de données. Son apport est très apprécié et nous espérons qu'il sera prochainement élu au sein du comité de l'association car il représente à merveille la génération des émergents qui s'insèrent tant bien que mal dans le tissu professionnel. Qu'il soit ici chaleureusement remercié, de même que Laurent et Frédérique Lemerre, fidèle dans l'organisation des événements FC dont le succès ne se dément pas.

Et pour conclure, Nicole Mudry, comptable pour Fonction : Cinéma depuis plus de 20 ans (!!!) est partie à la retraite début 2018. C'est Madame Annick Kammacher, recommandée par plusieurs sociétés de production avec qui elle collabore, qui a été mandatée pour reprendre la comptabilité de l'association.
Il n'y a pas de mots assez forts pour remercier Nicole Mudry de notre long compagnonnage professionnel ! Elle a été la plus fantastique comptable du monde. Toujours discrète, empathique, sa présence a été une chance, un bonheur pour l'ensemble de l'équipe. Son professionnalisme a rendu la gestion de l'association

fluide et sans aucun accroc pendant plus de 20 ans. Tous les contrôles que nous avons pu avoir ont trouvé des comptes irréprochables, un rêve.
Le comité et l'équipe lui souhaitent une fantastique retraite bien méritée et la remercient du fond du cœur pour le travail accompli pour Fonction : Cinéma.

Les événements de Fonction : Cinéma en 2017

En 2017 et comparativement aux années précédentes, Fonction : Cinéma a choisi de mettre d'avantage l'accent sur la pratique en proposant, indépendamment ou en complément des conférences que nous organisons traditionnellement en soirée, plusieurs workshops destinés à expérimenter des approches, des exercices ou des démarches qui nécessitent de prendre le temps.

Ces ateliers ont rencontré un vif succès. Nous avons ainsi dû doubler l'atelier de direction d'acteurs, le premier d'entre eux s'étant avéré très vite complet, prouvant que nous répondions avec cette proposition à un véritable besoin.
Ces deux stages étaient destinés à celles et ceux qui souhaitaient acquérir les bases de la direction d'acteurs. Pour cela nous avions invité Véronique Ruggia, comédienne, coach d'acteurs au cinéma, assistante à la réalisation et réalisatrice, à animer ces ateliers. Elle a proposé aux participants d'explorer différents outils et méthodes de travail concrets et facilement utilisables sur un plateau de tournage. Les exercices étaient spécifiquement orientés vers le jeu d'acteur au cinéma et ils étaient mis en pratique par les participants eux-mêmes.

Parmi les autres workshops organisés en 2017, citons également un atelier intensif de deux jours dédié au marketing et à la distribution de fictions ou de documentaires et destiné à des duos réalisateur-producteur, porteurs de projets de films à différents stades d'avancement, du développement à la post-production.
Sur un plan plus technique, un workshop de trois jours a été consacré au maniement d'un steadicam. Cet atelier faisait suite à la conférence donnée par Riccardo Brunner, premier opérateur steadicam en Suisse, formé par Garret Brown, l'inventeur de cette technologie il y a tout juste 40 ans. Cette soirée avait permis de faire un point très complet sur cette technologie et son évolution, mais aussi de la mettre en perspective avec les autres systèmes de stabilisation contemporains (Ronin, Mövie, Wave) qui sont désormais de plus en plus utilisés sur des tournages professionnels.

Citons encore l'atelier consacré à la prise de son : « La mise en scène du sonore », qui s'adressait à tous ceux qui souhaitaient questionner l'écriture d'un film en devenir à partir de sa forme sonore. Nous avons pour cela eu le plaisir et l'honneur d'accueillir Daniel Deshays, réalisateur sonore, ingénieur du son, professeur, essayiste et compositeur français qui a travaillé avec de nombreux réalisateurs (Chantal Akerman, Philippe Garrel, Agnès Jaoui, Robert Kramer, Xavier Beauvois…) et a développé de vraies qualités de pédagogue, notamment en tant que responsable du département son de plusieurs écoles, en particulier l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Paris.

Cet atelier s'inscrivait en outre dans une série d'événements consacrés au son au cinéma. Nous avons en effet choisi d'accorder à cet aspect pas moins de trois conférences, de l'écriture à la musique en passant par la prise de son et le mixage.

Un autre événement marquant de l'année 2017 fut incontestablement la masterclass du réalisateur français Alain Guiraudie, auquel nous avons en outre consacré une rétrospective intégrale en partenariat avec le cinéma Spoutnik. Cette masterclass, qui a fait salle comble, était modérée par Jean-Pierre Rehm, délégué général du FID (Festival International de Cinéma de Marseille), ce qui a en outre permis à des producteurs et des réalisateurs de rencontrer le directeur d'un festival particulièrement porteur pour la carrière de nombreux films d'auteurs.
A cette occasion, Alain Guiraudie est revenu sur ses influences, sa démarche, la genèse de ses films, en passant en revue tant la phase d'écriture que de tournage, mais aussi en décrivant avec acuité la manière dont il a construit sa cinématographie au fil des ans, dans une constante recherche de narrations et de formes.

Quelques semaines après sa venue, nous avons eu le plaisir de recevoir la directrice de la photographie Claire Mathon, qui a signé l'image des deux derniers films d'Alain Guiraudie, pour poursuivre non seulement la réflexion sur le langage cinématographique de ce réalisateur que nous admirons tout particulièrement à Fonction : Cinéma, mais aussi pour proposer un nouvel opus dans la série d'événements que nous élaborons depuis plusieurs années déjà autour du travail de directeurs de la photographie.
Après Philippe Ros, venu parler de profondeur de champ, puis Renato Berta, qui a évoqué les nombreuses manières dont il a traité la nuit au cinéma au cours de sa carrière, Claire Mathon a quant à elle abordé son travail sous l'angle de la couleur. Comment travailler la couleur, comment l'exposer, quelles caméras, optiques et éclairages choisir pour quels résultats ? Telles furent quelques unes des questions auxquelles elle a répondu, en prenant pour exemples les différents films sur lesquels elle a travaillé.

Mais l'année 2017 n'aurait pas été complète sans le désormais incontournable rendez-vous entre des cinéastes de la relève et des producteurs expérimentés. La 10ème édition du Face to Face a encore une fois connu un franc succès. Preuve en est : les producteurs romands que nous sollicitons répondent toujours favorablement à l'appel, heureux de participer à cette matinée de rencontre, et les candidatures sont toujours bien plus nombreuses que le nombre de projets retenus, signe incontestable que cet exercice de pitching et cette mise en contact donnent satisfaction à tous les participants.

Liste des événements

COMMENT *L'IDÉE* DEVINT MUSIQUE 07.02.2017

Intervenant : **Jacques Tchamkerten** a travaillé l'orgue avant d'entreprendre l'étude des Ondes Martenot, instrument avec lequel il s'est produit dans une dizaine de pays européens, tant avec orchestre qu'en formation de musique de chambre. Responsable de la Bibliothèque du Conservatoire de Musique de Genève, Jacques Tchamkerten poursuit également une activité dans le domaine musicologique.

Nombre de participants : 28

Jacques Tchamkerten a exposé la manière dont le compositeur suisse Arthur Honegger a su repenser la structure de sa musique pour la mettre au service du cinéma.

« Le cinéma sonore balbutie. (…) Le cinéma sonore ne sera lui-même que lorsqu'il aura réalisé une union à ce point étroite entre l'expression visuelle et l'expression musicale d'un même fait qu'ils s'expliqueront et se compléteront l'un et l'autre à égalité », écivait Arthur Honegger en 1931.
Ces lignes résument l'aspiration du compositeur à une complémentarité, bien rarement effective, entre le film et sa musique. Si Honegger put une fois approcher son idéal, explique **Jacques Tchamkerten** dans son ouvrage Arthur Honegger – L'oeuvre et sa réception, c'est sans doute avec *L'Idée* de Berthold Bartosch, cet étonnant court-métrage d'animation longtemps connu seulement des publics des cinémathèques, et dont on a redécouvert très tardivement la valeur et la singularité de la partition musicale.

ATELIERS DE DIRECTION D'ACTEURS 04-07.02.2017 / 17-20.03.2017

Intervenante : **Véronique Ruggia** est comédienne, coach d'acteurs au cinéma, assistante réalisation et réalisatrice. Son parcours l'a amenée à travailler tant au théâtre qu'au cinéma. Elle a mis au point une "méthode" ludique qui permet de mieux comprendre les mécanismes du jeu de l'acteur de l'intérieur. Elle a souvent été conduite à travailler avec des acteurs non professionnels auprès de différents metteurs en scène (Tony Gatlif, Séverine Cornamusaz, Jean-Paul Lilienfeld, Karime Dridi, Christophe Ruggia…).

Nombre de participants : respectivement 14 et 12 personnes

Fonction : Cinéma, en collaboration avec la coach d'acteurs Véronique Ruggia, a organisé deux ateliers de direction d'acteurs.

L'objectif de ces workshop était de sensibiliser les participants à toutes les qualités nécessaires au travail d'un comédien et de les aider à mieux formuler leurs désirs et leurs besoins en tant que directeurs d'acteurs. Ainsi, Véronique Ruggia a-t-elle proposé aux participants d'explorer différents outils et méthodes de travail concrets qui puissent être facilement utilisés sur un plateau de tournage. Les exercices étaient spécifiquement orientés vers le jeu d'acteur au cinéma et ils ont été mis en pratique par les participants eux-mêmes.

L'enseignement dispensé durant l'atelier était axé sur les points suivants:

- La concentration : Savoir faire sa "bulle" pour canaliser son énergie sur un tournage, entraîner sa mémoire immédiate textuelle, gestuelle pour l'acteur et visuelle pour les réalisateurs.
- L'écoute : Ouvrir les perceptions sensorielles, développer une écoute sur plusieurs dimensions, garder l'objectif et la concentration tout en restant ouvert, disponible, inventif.
- La confiance, l'affirmation : Travail corporel et vocal pour développer la position du meneur d'équipe. Apprendre à formuler clairement ses directives (techniques ou de jeu). Créer un langage commun de travail entre réalisateurs, comédiens, équipe technique, etc.
- Le rapport à l'espace et à la caméra : Diriger et être dirigé avec comme paramètres : l'échelle de plan (du gros plan au plan d'ensemble), l'axe de prise de vue (face, profil, dos), le décor et la mise en scène (entrée et sortie de champ, précision des mouvements…), la contrainte de faire exister un hors-champ qui n'est pas toujours présent (partenaire absent par exemple).
- La sincérité, le travail des émotions : Comment ça marche pour l'acteur? Comment réunir au sein d'un tournage les conditions favorables à son apparition.
- Le travail du metteur en scène : Mettre en pratique avec des acteurs la construction d'une scène (écrite ou improvisée), la refaire et comprendre comment améliorer le premier jet d'une scène, quelles indications formuler.

RETROSPECTIVE ALAIN GUIRAUDIE 20-26.03.2017

Fonction:Cinéma, en partenariat avec le cinéma Spoutnik, a consacré une rétrospective à Alain Guiraudie.

Lundi 20 à Fonction:Cinéma
Les héros sont immortels (1990 – DCP – 14')
Tout droit jusqu'au matin (1994 – DCP – 11')
Du soleil pour les Gueux (2001 – DCP – 55')

Mardi 21 à Fonction:Cinéma
La force des choses (1997 – DCP – 16')
L'inconnu du lac (2013 – DCP – 97')

Mercredi 22 à Fonction:Cinéma
Les héros sont immortels (1990 – DCP – 14')
Rester vertical (2016 – DCP – 98')

Vendredi 24 au Spoutnik
Tout droit jusqu'au matin (1994 – DCP – 11')
Ce vieux rêve qui bouge (2001 – 35mm – 50')

Samedi 25 au Spoutnik
Voici venu le temps (2005 – 35mm – 92')
Pas de repos pour les braves (2003 – 35mm – 104')

Dimanche 26 – 16:00 au Spoutnik
Le roi de l'évasion (2009 – 35mm – 97')

MASTERCLASS D'ALAIN GUIRAUDIE 23.03.2017

Intervenants : Né en 1964 à Villefranche de Rouergue et issu d'une famille d'agriculteurs, **Alain Guiraudie** réalise plusieurs courts et moyens métrages dont *Du soleil pour les Gueux* (2001) et *Ce vieux rêve qui bouge* (2001), présenté à la Quinzaine des réalisateurs. Jean-Luc Godard le consacrera comme le « meilleur film du Festival de Cannes ». Continuant à tourner dans son Sud-Ouest natal, Alain Guiraudie réalise son premier long métrage, *Pas de repos pour les braves*, en 2003. Suivent *Voici venu le temps* (2005) et *Le roi de l'évasion* (2009). En 2013, *L'Inconnu du lac* remporte un grand succès. Sélectionné à Cannes dans la section *Un certain regard*, il y reçoit le prix de la mise en scène et la Queer Palm. En 2014, il publie son premier roman *Ici commence la nuit* chez POL. Son dernier film, *Rester vertical*, en Compétition officielle à Cannes, est sorti en août 2016.

Délégué Général du Festival International de Cinéma de Marseille (FID) depuis 2001, **Jean-Pierre Rehm** est également critique d'art et de cinéma. Il a enseigné l'histoire et la théorie des arts et du cinéma (École nationale des beaux-arts de Lyon et École nationale de la photographie d'Arles), travaillé au Ministère de la Culture (Délégation aux Arts plastiques) et en tant que commissaire d'exposition (musée d'Art moderne du Caire, Yokohama Art Center au Japon, Witte de With de Rotterdam). Il participe régulièrement à la rédaction de catalogues d'exposition, de revues d'art et de cinéma et est également l'auteur de plusieurs monographies d'artistes.

Nombre de participants : 87

Nous avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir Alain Guiraudie à Fonction : Cinéma pour une masterclass animée par Jean-Pierre Rehm, délégué général du FID (Festival International de Cinéma de Marseille).

En 11 films (dont 7 longs-métrages), Alain Guiraudie s'est imposé comme l'un des réalisateurs les plus singuliers du paysage cinématographique français contemporain.
Réalisme social, film noir, road movie, récits légendaires ou fantaisistes, Alain Guiraudie trace son sillon à travers ces univers aux frontières poreuses, au gré des trajectoires de personnages dont les buts sont à la fois précis et toujours fuyants.
Dans des paysages souvent naturels se dessinent des lignes d'horizon et de fuite où cheminent des corps d'hommes, parfois vieillissants mais toujours désirants, et de femmes qui ne s'en laissent pas conter. Cheminent ou attendent, c'est selon…
« On dit qu'on cherche, on cherche, mais on ne cherche pas, on attend. Moi je préfère chercher en bougeant, j'ai plus l'impression de chercher. Enfin, je me fais moins chier en tous cas » déclarait l'un des personnages des *Héros sont immortels*, son premier court-métrage. Car chez Guiraudie, le mouvement – ou son absence – dépend toujours de cet obscur objet qu'est le désir.
À l'occasion de cette masterclass animée par **Jean-Pierre Rehm**, délégué général du FID (Festival International de Marseille), Alain Guiraudie a détaillé le rapport qu'il entretient à sa riche filmographie et évoqué ses choix d'auteur-réalisateur.

FILMER LA COULEUR 06.04.2017

Intervenante : C'est en 2006 et pour le premier film de Maïwenn, *Pardonnez-moi*, que **Claire Mathon**, AFC, devient directrice de la photographie. Elle a également signé l'image de son quatrième film, *Mon roi,* tout en multipliant les collaborations avec Alain Guiraudie (*L'Inconnu du lac*, *Rester vertical*), Louis Garrel (*Les Deux amis*), Catherine Corsini (*Trois Mondes*), ou encore Bruno Podalydes (*Comme un avion*) et Alix Delaporte (*Angèle et Tony*).

Nombre de participants : 57

Spectaculaire, symbolique, militante parfois, la couleur est l'objet de toutes les attentions de la part des réalisateurs et d'une recherche sans cesse renouvelée pour les directeurs de la photographie...

« En réalité on travaille avec peu de couleurs. Ce qui donne l'illusion de leur nombre, c'est d'avoir été mises à leur juste place ». Picasso
Si l'usage de la couleur oscille entre naturalisme et fantaisie pour servir au mieux la narration et soutenir le discours, les goûts et les désirs des cinéastes, il revient aux directeurs de la photographie de mettre en œuvre des dispositifs susceptibles de répondre au mieux à ces désirs. Dès lors, comment travailler la couleur, comment l'exposer, en révéler les nuances afin d'obtenir la couleur rêvée, qu'elle semble irréelle ou au contraire la plus naturelle possible ?
Pour appréhender ce travail sur la couleur, nous avons invité la directrice de la photographie Claire Mathon à évoquer sa démarche, son approche et ses choix.
Choix d'une part entre le numérique et l'argentique, duquel découle un choix de caméra (Varicam 35, Sony F65, ARRICAM Lite ou AATON Penelope…), mais aussi d'optiques (en particulier la série LEICA Summilux et les zooms Angineux…) et d'éclairages (rubans LED colorés, Lite Panel bicolore…).
Mais aussi choix (collégiaux) de décors, de costumes, de textures… soit un ensemble d'éléments qui participent du travail de la couleur.

WORKSHOP : LA MISE EN SCÈNE DU SONORE 02-04.05.2017

Intervenant : Tour à tour réalisateur sonore, ingénieur du son, professeur, essayiste et compositeur français, **Daniel Deshays** a travaillé sur le son direct et sur l'enregistrement de la musique de plus d'une centaine de films au cinéma comme à la télévision, travaillant en particulier avec Chantal Akerman, Philippe Garrel, Agnès Jaoui, Robert Kramer, Xavier Beauvois ou encore Richard Copans.
Il a en outre conçu et réalisé des espaces sonores muséographiques, créé de nombreuses réalisations sonores pour le théâtre et réalisé la production et la prise de son de plus de 250 disques.
Il fut durant 23 ans responsable du département du son à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre qu'il fonda, de même que le département du son de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Paris où il enseigna 10 ans. Il enseigne ou intervient également dans plusieurs écoles d'art, à l'université Lyon II, à l'ENSAD (Arts décoratifs, Paris), à la FEMIS, à l'INA et à Sciences Po et dans divers lieux de formation professionnelle dont les Ateliers Varan.

Nombre de participants : 12

Cet atelier s'adressait à tous ceux qui souhaitaient questionner l'écriture d'un film en devenir, à partir de sa forme sonore.

Contrairement à une opinion couramment répandue, la question sonore se joue ailleurs que dans le champ de la technologie. C'est la création qui devrait inviter à repenser les techniques et non l'inverse. Car « réaliser le son » c'est engager un processus d'écriture qui

implique de concevoir une forme et donc de mettre en scène la prise de son.
Grain, densité, couleur sonore, flux, distance, échelle… de part sa matière, plastique et architecturée, le son s'inscrit dans l'espace et le temps. C'est pourquoi il a la faculté d'être mis en scène et donc de devenir un objet de création, indépendamment de la condition où le cinéma le subordonne trop souvent.
Et si le son libérait l'imagination des scénaristes, l'inventivité des réalisateurs et la créativité des ingénieurs du son ?
Cet atelier de prise de son et d'écoute, animé par Daniel Deshays*, s'adressait à tous ceux qui souhaitent questionner l'écriture d'un film en devenir, à partir de sa forme sonore et expérimenter le pouvoir du son dans une démarche créatrice.
Scénaristes, réalisateurs, ingénieurs du son, les participants étaient invités à expérimenter la prise de son et sa mise en scène en pensant le sonore comme élément constitutif de l'écriture, de la scénographie et de la narration.

Objectifs :

- Envisager le son comme élément structurant la réalisation cinématographique
- Distinguer les différentes formes de réalisation du son au cinéma
- Se confronter aux enjeux du sonore à travers la réalisation d'exercices de prise de son

ENTENDRE LE CINÉMA 04.05.2017

Intervenant : **Daniel Deshays** (voir biographie ci-dessus)

Nombre de participants : 32

Par quels liens image sonore et image visuelle s'unissent-elles ? Comment « faire voir » le son et maintenir le sonore à la conscience de chacun ? Qu'implique l'idée de territoire sonore ? En somme... qu'est-ce que "entendre le cinéma" ?
Qui conçoit globalement la forme sonore d'un film, dans la succession des étapes de sa fabrication? On se contente d'analyser les conditions d'existence technique du son et on essaie de produire un « bon son », c'est-à-dire un son conforme. Pourtant, le sonore est, non moins que le visible, susceptible de création et d'invention. (Daniel Deshays)
Dans *Pour une écriture du son* puis *Entendre le cinéma* (Ed. Klincksieck), Daniel Deshays invite à repenser la place du son afin de combattre son uniformisation au cinéma. En s'interrogeant sur les conditions d'existence du son placé face à l'image, il propose ainsi d'en interroger les pratiques. Non pas les pratiques techniques mais bien les pratiques d'écoute et d'écriture à partir de la matière sonore elle-même.

Or, dans le cinéma actuel, qui paraît toujours en inflation de dialogues ou de musiques, le cinéaste oublie souvent de s'interroger sur une telle emphase et sur les conditions d'existence de la parole et de l'inscription de la musique sur ses images.
Pourtant, se priver d'une créativité sonore c'est se priver d'alimenter une part majeure du dispositif d'écriture cinématographique.
Par quels liens image sonore et image visuelle s'unissent-elles ?
Comment « faire voir » le son et maintenir le sonore à la conscience de chacun ?
Qu'implique l'idée de territoire sonore ? Comment concevoir préalablement le son d'un film alors qu'il évoluera tout au long du processus de construction ?
Telles étaient quelques unes des questions soulevées à l'occasion de cette soirée consacrée à l'écriture du son au cinéma.

FACE TO FACE 03.09.2017

Sociétés de production présentes : C-Side Production, Caravel Production, Close-Up Films, DOK Mobile, IDIP Films, Intermezzo Films, Louise Productions, Point Prod SA, PS Productions

Nombre de participants : 10 porteurs de projets et 9 producteurs

Fort du succès de ses neuf précédentes éditions, le concept de Face to Face de Fonction : Cinéma est revenu cette année encore offrir la possibilité à la relève de rencontrer les producteurs romands établis.

À travers ces rencontres, il s'agit de faciliter et renforcer les liens professionnels entre les jeunes talents (diplômés d'écoles de cinéma ou réalisateurs de la relève) et les producteurs, à partir de projets sélectionnés par Fonction : Cinéma.
Pendant cette matinée, les jeunes réalisateurs et/ou scénaristes ont rencontré les producteurs qui ont reçu en amont la présentation de leur projet. Ils ont eu 10 minutes de face à face pour parler de leur film, de leurs envies et d'une collaboration possible. Cette journée a permis aux producteurs de découvrir des projets originaux dans un laps de temps condensé. Pour les réalisateurs, c'est l'occasion de rencontrer des partenaires potentiels indispensables au développement de leur film puis de leur carrière.
Fonction : Cinéma souhaite grâce à cette journée continuer à développer de nouveaux dynamismes entre producteurs et réalisateurs et professionnaliser les démarches des jeunes talents romands.

DE L'AUDACE ET DU SON ! 19.09.2017

Intervenant : Compositeur de musique de film basé à Genève, **Nicolas Rabaeus** travaille depuis plus de dix ans avec des réalisateurs européens sur des projets de long-métrages, documentaires, films d'animation, publicités et séries. Composition orchestrale contemporaine, musique électronique ou encore chanson populaire, sa musique a gagné plusieurs récompenses dont le « Prix de la meilleure musique de film » au Kinotavr Festival 2015 de Sotchi pour son travail sur *Le Syndrôme de Petrushka* de Elena Hazanov.
Jérôme Vittoz, ingénieur du son et musicien a travaillé à la création de bande sonores pour l'image vivante ou animée depuis 1991, de la conception au mixage. Monteur son et mixeur chez Masé Studio à Genève depuis 10 ans, il a notamment travaillé en tant que sound designer sur *Left Foot, Right Foot* de Germinal Roaux ou *Ma Vie de Courgette* de Claude Barras.

Nombre de participants : 50

Si, dans un film, le son trouve sa place « naturelle » au sein de l'histoire, la musique se situe quant à elle plus volontiers en dehors… à moins d'entretenir une vision souple et audacieuse de leurs usages. Ainsi le rôle et l'agencement des sons et musiques peuvent-ils être déplacés et malmenés. Une démarche rendue plus fertile encore si l'on détermine ses orientations en amont et en équipe et si l'on maîtrise avec justesse les délais de préparation et les coûts de production.

Son et musique participent, au même titre que la lumière, le découpage, les acteurs, le scénario…, à la construction narrative d'un film. Ils ne servent pas simplement à illustrer l'image mais participent activement à créer l'histoire, en qualité d'éléments de récit à part entière. A condition d'oser adopter une démarche créative, voire de s'affranchir de quelques règles et de débrider son imagination… tout en gardant les pieds sur terre !
En effet, outre des exemples d'emplois contre-intuitifs des sons et musiques au cinéma, cette soirée fut également l'occasion de mettre l'accent sur les questions pratiques relatives à leur prise en compte de façon optimale: organisation, délais, budget, workflow, etc.
Entre imagination débridée, pragmatisme et petits budgets.

A VOS CONTRATS ! 03.10.2017

Intervenant : **Anne Papilloud,** représentante du Syndicat Romand du Spectacle

Nombre de participants : 70

Tout ce que vous aviez toujours voulu savoir sur le contrat de travail, la prévoyance professionnelle, les cas de maladie ou d'accident, les questions liées au chômage...

Doit-on engager une personne en tant que salarié ou comme travailleur indépendant? Quelles sont les règles en la matière ? Quelles sont les spécificités du contrat à durée déterminée en matière d'assurance sociale (Assurance des Accidents non Professionnels (ANP), assurance accident, règles en matière de cotisation, etc.) ? Anne Papilloud, secrétaire générale de la SSRS – Syndicat Suisse Romand du Spectacle*, a dressé un état des lieux en matière de contrat de travail et de protection sociale et répondu aux nombreuses questions de l'auditoire.

*Le Syndicat regroupe les professionnels du spectacle vivant et enregistré de Suisse romande, défend et informe ses membres quant à leurs droits et devoirs dans leurs relations contractuelles et œuvre pour la reconnaissance des professions de l'audiovisuel notamment, au niveau des assurances sociales (chômage, prévoyance professionnelle) ainsi que des droits voisins.

LE SON ARCHITECTE – RENCONTRE AVEC PHILIPPE CIOMPI 19.10.2017

Intervenant : **Philippe Ciompi** est un mixeur et designer sonore de cinéma basé à Londres. Il travaille avec de nombreux réalisateurs et réalisatrices dont les recherches artistiques et les esthétiques le passionnent, tels Ben Rivers & Ben Russell ou Andrew Kötting en Grande-Bretagne, Sarah Vanagt en Belgique, Xiaolu Guo en Chine, Basil da Cunha en Suisse, et de nombreux autres, créant des univers sonores à chaque fois renouvelés entrant en résonance avec chaque projet.

Nombre de participants : 42

Tour à tour preneur de son, monteur son, compositeur de musiques et mixeur (ou tout cela à la fois), Philippe Ciompi se définit comme architecte de la matière sonore.
Pour compléter d'autres interventions sur le son à Fonction:Cinéma au cours de cette saison, Philippe Ciompi a analysé et fait la démonstration de la démarche et du travail du concepteur sonore sur quelques films pour lesquels il a pu travailler.

« Dans chacun des cas, je connais le film de très près, j'ai collaboré étroitement avec le ou la réalisateur-trice, et développé à chaque fois une stratégie visant à tisser des relations riches, fructueuses, obliques et parfois inattendues entre son et image. L'idée maîtresse est toujours de trouver un langage sonore qui corresponde et soit propre au film, fasse progresser le propos, travaille la dynamique temporelle et émotionnelle, articulant par le son les univers, les espaces et le temps. »
Sur la base d'exemples et de cas concrets, Philippe Ciompi a proposé des pistes de réflexion et de méthodologie pour bâtir, avec cette matière sonore disparate et fluctuante, la bande son d'un film.

L'IMAGINATION EN MOUVEMENT – STEADICAM & CO 31.10.2017

Intervenant : Suite à une formation de photographe, **Riccardo Brunner** a approché le cinéma et le documentaire en travaillant comme assistant caméra au Büro Cortesi de Bienne. Il a travaillé pendant quatre ans comme caméraman avant de partir aux Etats-Unis pour terminer sa formation. C'est là qu'il a suivi une formation Steadicam avec Garrett Brown, son inventeur, ce qui a permis à Riccardo de devenir un spécialiste de cet outil. Il a ainsi travaillé sur les plateaux de cinéma dans toute l'Europe, notamment sur *Trois couleurs : Rouge*, *La neuvième porte*, *L'Adversaire*… A coté de son activité de steadicameur, il continue de travailler comme caméraman et directeur de la photographie.
Après des études cinématographiques au Canada, **Zarick Berger** s'est installé en Suisse où il a débuté en tant qu'assistant caméra (notamment sur Ma nouvelle Héloïse de Francis Reusser) et travaille désormais comme caméraman sur une multitude de projets. Il a tourné plus de 200 sujets pour différentes chaînes de télévision suisses et internationales (RTS, SF, ARD, SWR, Aljazeeras), filmé de nombreux documentaires et reportages (dont certains produits par sa société Zebra Production), travaillé sur un grand nombre de films de commandes (pubs, vidéo clips, films institutionnels) et signé l'image de plusieurs courts-métrages (notamment *One of them* de Luc Walpoth, tourné en 35mm et sélectionné au dernier NIFF).

Nombre de participants : 46

Depuis son invention, le Steadicam® a révolutionné la grammaire cinématographique au point de passer dans le langage courant et de désigner, par extension, des dizaines d'autres stabilisateurs... 40 ans plus tard, l'objectif reste le même: stabiliser l'horizon. Mais la technologie, elle, n'a cessé de se perfectionner.

Il y a tout juste 40 ans, l'Américain Garrett Brown recevait un Oscar scientifique et technique pour l'invention et le développement du Steadicam®. L'effet « stead » – fluidité de mouvements, de déplacements, sensation de flottement… – était né et allait alors rapidement s'imposer comme l'une des figures fondamentales du langage cinématographique.
Aujourd'hui le terme « Steadicam » est souvent utilisé pour nommer les divers systèmes stabilisateurs de prise de vues portatifs qui sont apparus depuis (Ronin, Mövie, Wave).
Dès lors, quels systèmes sont les plus appropriés et en fonction de quels usages ?
Durant cette soirée, **Riccardo Brunner**, opérateur Steadicam, a fait un point sur les différences entre ces technologies et de présenter les dernières nouveautés en la matière, le possible métissage des techniques, les avantages et inconvénients de chaque système de stabilisation et leurs coûts.
Zarick Berger, caméraman, a quant à lui exposé ses expériences avec différents systèmes de stabilisateurs « légers » (Ronin, Osmo, stabilisateur pour GoPro), leurs usages et leurs limites.

WORKSHOP STEADICAM 01-03.11.2017

Intervenants : **Riccardo Brunner** (cf. biographie ci-dessus)

Nombre de participants : 7

Ce workshop de 3 jours a proposé une initiation au maniement de la Steadicam avec l'un des plus grands spécialistes suisses en la matière !

Le Steadicam® (et ses descendants) sont devenus des outils incontournables de prise de vues. Sa maîtrise constitue donc un atout professionnel sérieux pour tout opérateur image mais elle nécessite toutefois une certaine technicité.

Ce workshop a permis d'aborder la pratique du Steadicam :
préparer le Steadicam pour l'adapter à la configuration du tournage (gestion du poids, équilibrage…) :

- adopter la bonne posture et dissocier les mouvements de la caméra de ceux de son propre corps (prise de vues en marche arrière, en courant, etc…)
- s'adapter à l'environnement (couloirs étroits, escaliers, obstacles) et aux contraintes de style
- assurer la qualité et la composition du cadre tel qu'attendu par le réalisateur

LA REALITE VIRTUELLE, POURQUOI PAS NOUS ? 07.11.2017

Intervenants : **Avi Amar**. Avant de fonder Floréal Films en 2014, Avi Amar collabore avec plusieurs sociétés de productions, puis a l'opportunité de travailler chez Orange Studio. Depuis trois ans, il a produit avec passion six films d'univers et de formats différents : un long-métrage documentaire et cinq courts-métrages, dont un en réalité virtuelle *Sergent James* (premier projet VR pré-acheté par la RTS). Il a toujours cherché à accompagner et défendre avec ferveur les talents qui lui font confiance en plaçant l'exigence, le désir et la sensibilité artistique au cœur de sa structure. Avi Amar a été élu en juin 2017, dans la commission court-métrage et VR d'Unifrance.
Antoine Cayrol. Producteur depuis 10 ans, Antoine Cayrol s'est spécialisé dans les nouvelles écritures interactives et les web séries dès le début de sa vie professionnelle. En janvier 2014 il crée une société de production audiovisuelle spécialisée dans la production de contenus pour la réalité virtuelle, Okio Studio qui produit la première fiction française en réalité virtuelle : *I Philip* qui les propulse au rang de pionniers de la VR française. Récompensé par de nombreux festivals, ce film de 14mn permet une immersion dans l'univers de l'écrivain de science-fiction Philip K Dick. *Altération*, leur 2e fiction VR dévoilée à Tribeca, enchaîne les festivals. Okio Studio est actuellement en préparation de Mirror, une expérience de science-fiction immersive et interactive.

Nombre de participants : 43

La réalité virtuelle a investi la création audiovisuelle et numérique et figure désormais au programme de nombreux festivals de cinéma. Le milieu cinématographique suisse romand est-il enfin prêt à tenter l'aventure ?

Des producteurs et distributeurs indépendants se lancent dans l'aventure. Des cinéastes renommés, jusqu'ici réalisateurs de « flatties » (entendez « films plats » donc « classiques »), se mettent à la réalité virtuelle (Inarritu, Spike Jonze, Ridley Scott, Kathryn Bigelow ou encore Jan Kounen).
Leurs expériences prouvent que l'on peut raconter une histoire en réalité virtuelle, avec des ressorts dramaturgiques qui se fondent sur une succession de plans-séquences à 360°, où l'on suit l'évolution de personnages dotés d'une réelle épaisseur psychologique.
Dans cette nouvelle vague de la VR, force est de constater que la Suisse reste, en ce qui concerne la vidéo 360°, très modestement représentée.
Pourtant la VR, qui présente une affiliation très nette avec le cinéma, a clairement le mérite d'ouvrir de nouveaux champs des possibles et de requérir à chaque stade de sa fabrication le savoir-faire de métiers de l'industrie cinématographique parfois sous sollicités.
La production indépendante est-elle prête pour la VR ?
Pour répondre à cette question et ouvrir le dialogue à ce sujet, Fonction:Cinéma, en partenariat avec le GIFF, a proposé de céder la parole à 2 jeunes producteurs français, Avi Amar et Antoine Cayrol, qui ont tenté, et réussi, l'expérience de la réalité virtuelle. Ils nous ont expliqué pourquoi ils l'ont fait, le contexte dans lequel ils l'ont fait, avec quels interlocuteurs, quels moyens, quelles difficultés & quels bénéfices.

ATELIER MARKETING ET DISTRIBUTION 21-22.12.2017

Intervenant : **Peter Jäger** est né en Belgique et a étudié le droit et la philosophie. Il débute comme critique cinématographique pour devenir ensuite responsable marketing d'un magazine de cinéma. Il travaille ensuite comme directeur des acquisitions et du marketing pour plusieurs distributeurs du Bénélux. Au cours de cette période il s'occupe de plus de 100 sorties salle, parmi lesquelles ont compte de nombreux blockbusters américains, tels que *Mulholland Drive* ou la trilogie *The Lord Of The Rings*, ainsi que des films d'auteur à succès dont *Festen* de Thomas Vinterberg. En 2004 il déménage à Vienne et il fonde l'agence de ventes internationales Autlook Filmsales spécialisée dans la promotion de documentaires arthouse tels que *Notre pain quotidien* de Nikolaus Geyrhalter. En 2014 il quitte la direction de Autlook, dont il reste associé, pour se consacrer à l'enseignement et au consulting via sa nouvelle structure Jaeger Creative. Peter est également membre du comité de sélection du Flemish Film Fund et du Vienna Film Fund et figure parmi les experts du Rough Cut Service.

Nombre de participants : 12

Atelier intensif de deux jours dédié au marketing et à la distribution de fictions ou de documentaires, ce workshop est destiné à des duos « réalisateur – producteur », porteurs de projets de films à différents stades d'avancement (du développement à la post-production).

Les deux matinées (09:00 – 12:00) seront consacrées respectivement au marketing (jour 1) et à la distribution (jour 2) et notamment aux rapides changements qui investissent le marché suite à la révolution numérique et à l'arrivée des grands acteurs internationaux du sVOD (Netflix, Amazon, Hulu et autres).
Au cours des après-midis (13:30 – 17:00), les connaissances acquises seront mises en pratique par l'analyse des **10 projets sélectionnés** auxquels seront apportés des conseils personnalisés.
Cet atelier était dirigé par **Peter Jäger**. Sa palette d'expérience lui permettra de pointer les atouts de chaque projet afin de déterminer le positionnement et la stratégie la plus efficace, de la conception de l'affiche à la négociation avec les diffuseurs TV en passant par les étapes « festivals » et « choix du vendeur international ».
Tous les participants seront invités à prendre part collectivement à cette phase. A cette fin, chaque duo recevra en amont les fiches-projets des autres participants.

Conclusion du président

Chères toutes et chers tous,

Je quitte cette année la présidence de Fonction : Cinéma et vous propose de la remettre à Xavier Derigo avec enthousiasme.

C'est un immense plaisir de rejoindre l'équipe, avec laquelle j'ai déjà partagé tellement de réflexions et d'actions.
Je partage les préoccupations de Aude, avec laquelle travailler sur tous les projets en cours est extrêmement vif et nourrissant. Vous avez plusieurs fois pu juger de mon engagement pour notre association professionnelle non-corporatiste et pour les intérêts de notre branche. Je vous promets de ne rien lâcher, simplement parce que c'est dans ma nature ;-)
C'est vrai, les services publics sont attaqués de partout et minés de réglementations qui les poussent de plus en plus loin des services aux publics. Le principe de l'impôt et sa capacité de redistribution est de plus en plus affaibli au profit d'investissements privés très sélectifs et dans des champs limités. La culture et les sciences sont frontalement décrédibilisées, sans aucune gêne, et là aussi, les valeurs du vivre ensemble et de la curiosité critique sont sérieusement chahutées.
Sauf qu'il n'y a pas de création sans changer de point de vue, sans monter sur la table voir sans la renverser. Le canton de Genève et ses cités ont largement les moyens de soutenir la création indépendante et tout à y gagner. Car cette créativité imbibe tous les secteurs économiques, dans lesquels nombre d'artistes et d'artisans gagnent leur vie. Faut-il le rappeler, les financements publics ne suffisent de loin pas à faire vivre toute la créativité des gens de cette région.

Pour toutes ces raisons, FonctionCinéma à toute légitimité à s'engager aux côtés des artistes genevois et romands, à développer une société ouverte et curieuse.
Encore merci de vos soutiens et de vos encouragements.

Laurent Graenicher, président

ANNEXE I : Initiative cantonale pour la culture

Prenons l'initiative!

pour la culture

Initiative populaire cantonale constitutionnelle

« Pour une politique culturelle cohérente à Genève »

La culture renforce la démocratie et favorise le lien social. Elle contribue au rayonnement d'un territoire et dynamise son économie. Les artistes insufflent dans la société de nouvelles énergies et fécondent de nombreux secteurs d'activités comme l'éducation, l'architecture, la philosophie, les sciences et les nouvelles technologies. Par ailleurs, la culture conditionne l'attractivité d'une métropole ou d'une région. Pour toutes ces raisons, les pouvoirs publics soutiennent les arts et la culture.

Les dimensions artistiques et culturelles d'une société se déterminent au fil du temps, le plus souvent à l'initiative des artistes et acteurs culturels, dont le travail et les propositions questionnent notre temps. Ainsi les nombreuses structures culturelles ancrées dans le canton de Genève (compagnies indépendantes, sociétés de production audiovisuelle, maisons d'édition, théâtres, cinémas, salles de concert, musées, bibliothèques, opéra, manifestations et festivals, centres d'art, centres culturels) ont chacune une histoire singulière et des modes de fonctionnement qui leur sont propres. Il en résulte un maillage complexe et toujours mouvant du monde artistique, fruit d'une vitalité extraordinaire qui anime les différentes disciplines : musique, théâtre, cinéma, littérature, danse, art lyrique, arts plastiques et numériques.

Genève bénéficie d'une qualité de vie exceptionnelle due notamment à la richesse et à la qualité de son offre culturelle. Historiquement, la Ville de Genève est un acteur majeur de son essor, mais aujourd'hui, la densification de la population du canton et l'émergence de nouvelles villes modifient la réalité de ce domaine. L'exiguïté de notre territoire et l'évidente circulation des publics à l'intérieur du Grand Genève, appellent à élaborer une vision d'ensemble dans le domaine culturel et à instaurer une politique cohérente qui réunisse les collectivités publiques concernées.

Mise en place d'une gouvernance coordonnée entre les communes et le canton

Cette initiative populaire propose d'instaurer dans la Constitution genevoise les conditions d'une nouvelle gouvernance pour la culture, fondée sur une collaboration active entre les communes, les villes et le canton.

Aux yeux de la Confédération (Constitution fédérale art. 69), ce sont les cantons qui ont pour mission de soutenir le domaine culturel. À Genève, ce dernier garde pourtant un rôle mineur et subsidiaire. Certes, des avancées ont été faites, notamment en 2013 avec l'adoption d'une nouvelle loi cantonale sur la culture, contredite ensuite par la LRT (Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture – 2e train). Cette dernière ne permet pas de répondre de manière appropriée aux défis que rencontrent la création artistique et les institutions culturelles.

Actuellement, le canton a décidé d'oeuvrer séparément des communes. Ces dernières doivent agir seules, sauf pour de rares exceptions. Nous constatons que ce mode d'action nuit aux projets culturels dans leur ensemble, en particulier à ceux qui ont pour vocation de faire rayonner Genève au-delà de nos frontières. Cette séparation des visions ne permet ni de consolider ce qui est institué, ni de renforcer ce qui émerge ou est en développement.

La richesse et la qualité de l'offre culturelle genevoise justifient que le canton et les communes coordonnent leurs forces, notamment financières, et collaborent activement pour :

- Soutenir conjointement des projets artistiques ou des infrastructures d'envergure
- Mettre en place une stratégie de développement et de soutien pour chaque discipline et entre les disciplines
- Favoriser l'accès à la culture et la circulation des publics sur l'ensemble du territoire
- Accompagner l'évolution des carrières des artistes (formation, professionnalisation et rayonnement)
- Permettre des partenariats locaux, régionaux et internationaux
- Favoriser la diffusion des œuvres

La constante évolution des pratiques artistiques et des milieux culturels nécessite une consultation des artistes et acteurs culturels, qui sont au fait des réalités mouvantes du terrain. Basée sur des modalités claires et transparentes, cette consultation doit être régulière.

La modification de la Constitution proposée donne ainsi au canton le rôle essentiel de coordination. Cette initiative vise à l'établissement, en concertation avec les communes et les villes, d'une politique culturelle genevoise globale pour les soutiens à la création artistique (recherche, production et diffusion), au patrimoine, à l'accès à la culture et aux institutions.

Des modalités de financement adaptées à la réalité du secteur culturel

Actuellement, dans le domaine culturel, la répartition des tâches entre le canton et les communes est interprétée comme une séparation pure et simple de leurs compétences. Cette mise en œuvre fondée sur des financements exclusifs plutôt que complémentaires ou conjoints n'est pas adaptée à ce secteur qui est alors fragilisé dans son ensemble. L'exclusivité des compétences dévitalise l'émergence des projets culturels et crée des fonctionnements rigides incompatibles avec les indispensables interactions entre les disciplines, les institutions et les publics.

Cette initiative propose d'ancrer dans la Constitution genevoise le cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles par le canton et les communes.

Grâce à cet engagement financier, le canton devient un acteur crédible vis-à-vis des communes. Le terme « institution » est utilisé dans l'alinéa 4 de façon générique ; il couvre les fondations, les associations, les manifestations, les petites et les grandes institutions.

Les modalités et les parts de subventions du canton et des communes sont établies de manière variable selon les besoins de chaque institution et, pour la création indépendante, en fonction des nécessités spécifiques des différentes disciplines artistiques.

Le choix des modalités de gouvernance d'une institution relève de la collectivité publique qui octroie le soutien financier le plus important. Ainsi, la collectivité qui soutient majoritairement l'institution en devient la référente principale.

Seules les initiatives qui ne feront pas partie de la politique culturelle établie conjointement par le canton et les communes peuvent être financées par une seule collectivité publique. Les retombées sociales et économiques du secteur culturel, une force pour Genève.

Dans une économie à forte valeur ajoutée comme celle de Genève l'art et la culture sont un facteur de vitalisation : ils imprègnent toute la société de leur dynamisme en termes d'idées nouvelles. Elles favorisent l'intégration sociale, accompagnent chacun-e dans sa compréhension du monde, enrichissent tous les secteurs d'activités et représentent une valeur immatérielle précieuse. Par ailleurs, le domaine culturel est très concrètement un pourvoyeur important d'emplois directs et indirects pour le canton.

Il est donc grand temps que le canton considère le domaine culturel comme une mission prioritaire et qu'il élabore une vision stratégique pour son développement, en partenariat avec les villes et les communes, à la hauteur d'un rayonnement digne de Genève.

Cette initiative souhaite que les collectivités publiques mettent en œuvre une politique publique cohérente pour valoriser notre richesse culturelle qui profite très largement à l'ensemble de la population.

Proposition de modification de la constitution cantonale

Art. 216 Art et culture (actuel)

1 L'État promeut la création artistique et l'activité culturelle. Il assure leur diversité et leur accessibilité.

2 À cette fin, il met à disposition des moyens, des espaces et des instruments de travail adéquats.

3 Il encourage les échanges culturels.

Art. 216 Art et culture (modifié)

1 L'État promeut la création artistique et l'activité culturelle. Il garantit leur diversité, leur accessibilité et leur enseignement. Il encourage les échanges culturels.

2 À cette fin, il met à disposition des moyens, des espaces et des instruments de travail adéquats.

3 Le canton coordonne une politique culturelle cohérente sur le territoire, en concertation avec les communes. Les acteurs culturels sont consultés.

4 Le canton et les communes élaborent et mettent en oeuvre une stratégie de cofinancement pour la création artistique et les institutions culturelles.

Genève, août 2017

Le comité d'initiative :
Anne Davier - *collaboratrice artistique* (danse)
Christine Ferrier - *responsable de communication* (théâtre)
Laurent Graenicher - *cinéaste*
Dominique Perruchoud - *directrice administrative et financière* (arts de la scène)
Michèle Pralong - *dramaturge* (arts de la scène)
Ulysse Prévost - *administrateur culturel*
Sandro Rossetti - *architecte et musicien*
Nathalie Tacchella - *chorégraphe*
Laurent Valdès - *artiste et vidéaste*
Aude Vermeil - *directrice culturelle* (audiovisuel)

Pour télécharger la feuille de signatures ou faire un don :
www.prenonslinitiative.ch

Pour toute correspondance :
Association de soutien à « Prenons l'initiative pour la culture ! »
Rue des Voisins 20, 1205 Genève
contact@prenonslinitiative.ch

Prenons l'initiative! pour la culture

Cette initiative populaire propose d'instaurer dans la constitution genevoise les conditions d'une nouvelle gouvernance pour la culture, fondée sur une collaboration active entre les communes, les villes et le canton. Cette collaboration est nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre une politique publique cohérente dans un domaine d'activités dynamique et évolutif. Le canton coordonne, en concertation avec les communes, une politique culturelle dans les domaines de la création artistique (production et diffusion), du patrimoine, de l'accès à la culture et des appuis aux institutions. Le terme institution est ici utilisé de façon générique et couvre les fondations, les associations, les manifestations, les petites et les grandes institutions.

Afin que le canton devienne un acteur crédible vis-à-vis des communes, le canton cofinance la création artistique et les institutions culturelles. Il est temps que le canton considère le domaine culturel comme une mission prioritaire, et qu'il élabore une vision stratégique pour son développement, en partenariat avec les villes et les communes, à la hauteur d'un rayonnement digne de Genève ! C'est le sens donné à cette initiative que nous vous invitons à signer.

Argumentaire complet et documentation disponibles sur notre site internet : www.prenonslinitiative.ch

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer cette initiative cantonale. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille.

Initiative populaire cantonale constitutionnelle

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 56 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative constitutionnelle :

« Pour une politique culturelle cohérente à Genève »

Article unique

La constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, est modifiée comme suit :

Article 216 Art et culture (nouvelle teneur)

1 L'État promeut la création artistique et l'activité culturelle. Il garantit leur diversité, leur accessibilité et leur enseignement. Il encourage les échanges culturels.

2 À cette fin, il met à disposition des moyens, des espaces et des instruments de travail adéquats.

3 Le canton coordonne une politique culturelle cohérente sur le territoire, en concertation avec les communes. Les acteurs culturels sont consultés.

4 Le canton et les communes élaborent et mettent en œuvre une stratégie de cofinancement pour la création artistique et les institutions culturelles.

À retourner, même incomplet, avant le 19 décembre 2017 à l'Association de soutien à « Prenons l'initiative pour la culture ! », rue des Voisins 20, 1205 Genève.

Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer la présente initiative en inscrivant leur adresse à l'étranger. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine	Domicile (rue, numéro postal, et localité)	Signature

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs et électrices suivant-e-s : Anne Davier, rue Prévost-Martin 24, 1205 Genève, Christine Ferrier, avenue de Champel 55, 1206 Genève, Laurent Graenicher, rue du Belvédère 5, 1203 Genève, Dominique Perruchoud, rue Beau-Site 2, 1203 Genève, Michèle Pralong, boulevard Carl-Vogt 95, 1205 Genève, Ulysse Prévost, chemin des Bougeries 3, 1231 Conches, Sandro Rossetti, rue Voltaire 22, 1201 Genève, Nathalie Tacchella, place de Montbrillant 19, 1201 Genève, Laurent Valdès, place De-Grenus 8, 1201 Genève, Aude Vermeil, rue Le-Corbusier 21, 1208 Genève.

ANNEXE II : Données statistiques

Membres Fonction : Cinéma

L'association comptait **384 membres** en 2017.

Sociétés et organismes touchés par nos prestations en 2017 : 119

Activités culturelles UNIGE
Action Intermittents
Agora Films
Aïe Productions SA
Akka Films
Alina Film Sàrl
Alva Film
Animatou
ARF/FSD
Association Atlantis
Association Danse Contact
Association des Cinémas indépendants
Bad Taste Pictures
Bande à part Films
Black Movie
Bibliothèque Musicale de la Ville de Genève
Belva Film
Big Sur Films
Bord Cadre Films
Bordu Films
C-Side Productions
Cab Production
Caravel Production
Caritas Genève
Centre de la Photographie de Genève
Ciné-Bulletin
Cinédimanche
Cinéforom
Cinémathèque suisse
Climage
Close up Films
Coïncidence Fictives
Co-naître
Cronopio film
Désir d'Images Prod
Département de la culture et du sport
Direction du département des finances et du logement Ville de Genève
DIP Service cantonal de la culture
DiversCités
Dreamago
Dreampixies
Earthling Productions
École cantonale d'art de Lausanne
École Serge Martin
Écran Mobile
Edits
Elefant Films sàrl
Feather Light Films
Festival Histoire et Cité
FIFDH
Festival du Film Vert
FIFOG
Festival Kino
Festival Plein Tube
Festival Tous Écrans
Filmar en America Latina
Flying Wave SA
FOCAL
Forum romand des producteurs
Framevox
Frédéric Gonseth Productions
Geneva International Centre for Humanitarian Demining
Golden Egg Production
Graf Miville
Groupe Ouest
Haute École d'Art et de Design Genève
Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale
Hélium Films
IDIP Films
Ikon Productions
Inred Production
Intermezzo Films SA
Jump Cut Production
Jura Films

Kino Kabaret
Kumquat Sàrl
La Bâtie
La Culture Lutte
Le Ciné club universitaire
lekino.ch
Lemanika Sàrl
Les Cinémas du Grütli
Les Films du Tigre
Les Productions JMH
Les Scala
Les Verts genevois
Les Verts libéraux
Loterie romande
Louise Productions SA
Lunica Productions
Manisanda Productions
MetaMetalproductions
MetroBoulotKino ciné club
Millenium Films
Miroir Prod
Nadasdy Film
Nouvelle Tribu
Offshore
Office fédéral de la culture
PCT Cinéma Télévision
P.S Productions
Point Prod SA
Radio Télévision Suisse
REC Production SA
Rencontres Internationales de Genève
Rita Productions
Service de la Jeunesse – Ville de Genève
Service Petite Enfance – Ville de Genève
Société genevoise des écrivains
Société Suisse des Auteurs
Société suisse des Nouveaux commanditaires
Swiss Films
Taurus Studio
Terrain Vague
Tipi'mages Productions
Troubadour Films Sarl
UNOG
Visions du Réel
Yaka Productions SA

Location de la salle de projection en 2017

Types de location de la salle de projection	Nb de projections ou séances		
	2017	**2016**	**2015**
Projection Publiques dans le cadres de festivals partenaires	73	74	70
Projection publiques organisées par des réalisateurs, des producteurs ou des tiers	120	120	59
Projections privées, tests techniques organisés par des réalisateurs, des producteurs ou des tiers	32	42	51
Séances, castings, tables rondes organisés par des réalisateurs, des prudteurs ou des tiers	53	31	38
Réunions professnionnelles (AROPA, Cinéforom, RAAC, …)	11	11	24
Événements Fonction:Cinéma	17	12	9
Total des projections ou séances	**306**	**290**	**251**

Bilan financier des locations de la salle de projection 2017

Voici pour l'année 2017, les produits encaissés et les charges encourues pour les locations de la salle de projection. Y sont compris tout les frais liés à la location immédiate (le salaire des projectionnistes ou du personnel de ménage) et à la manutention de la salle (frais de matériel technique et entretien des locaux). Le salaire pour la coordination des locations n'est cependant pas inclus.

PRODUITS	**55 145.00**
Location salle de projection	55 145.00
CHARGES	**-63 244.10**
Sous total : Frais de fonctionnement	*-46 102.81*
Salaires projectionnistes	-32 244.10
Salaires ménage	-9 928.08
Charges sociales	-3 930.63
Sous total : Frais d'entretien	*-17 141.29*
Entretien des locaux	-2 432.30
Équipement technique	-14 708.99
Bénéfice ou déficit sur l'exercice	**-8 099.10**

Mise à disposition de la salle de montage pour les membres

	2016	2015
Nombre de jours :	160	136
Nombre de personnes :	8	8

Participants aux événements de FONCTION : CINÉMA

Date	Nom	Nbr de participants
Participation aux événements		**455**
7. février	Comment L'Idée devint musique : La musique de film d'Arthur Honegger	28
23. mars	Masterclass avec Alain Guiraudie	87
6. avril	La couleur au cinéma : Rencontre avec la	57

	directrice de la photographie Claire Mathon	
4. mai	Entendre le cinéma	32
19. septembre	De l'audace! Et du son : quels dialogues possible entre musique et son au cinéma	50
3. octobre	À vos contrats – mise au point administrative	70
19. octobre	Rencontre avec Philippe Ciompi : concepteur sonore	42
31. octobre	Le steadicam ou la ré-invention du mouvement	46
7. novembre	La réalité virtuelle : pourquoi pas nous ?	43

Participation aux ateliers **86**

23. février	Journées d'expertise (1 jour)	10
4. février	Atelier : Le coaching d'acteurs avec Véronique Ruggia (4 jours)	14
17. mars	Atelier : Le coaching d'acteurs avec Véronique Ruggia (4 jours)	12
1. mai	Atelier : La mise en scène sonore : Le rôle du son dans le processus de création d'un film (4 jours)	12
1. novembre	Atelier Steadicam (3 jours)	7
21. décembre	Stratégie marketing et distribution – Study cases (2 jours)	12
6. octobre	Face to Face fête #10 (2 jours)	19
	TOTAL des participations en 2017	**541**

Sites internet

	2017	**2016**	**Différence en %**
Fonction:Cinéma			
Nombre total d'internautes	6 447	7 179	-10.20%
Nombre de visites	10 507	12 643	-16.89%
Nombre de pages vues	23 783	29 851	-20.33%
Durées moyenne de la visite	02:03	02:35	-20.65%
Annuaire Romand du Cinéma			
Nombre total d'internautes	2 035	2 904	-29.92%
Nombres de visites	3 309	4 557	-27.39%
Nombre de pages vues	27 012	34 043	-20.65%
Durées moyenne de la visite	05:01	04:32	10.66%

Bourses DIP 2017

Sociétés de production	Nom du ou de la stagiaire	Fonction
Point prod.	Maxim Malvini	Perchiste
Point prod.	Julia Chraïti	Assistante à la direction de production
Point prod.	Valentine Erlanger	Maquilleuse
Bohemian Film	Julia Chraïti	Assistante de production

Bénéficiaire de conseil à la production en 2017

Camille Bierens de Haan
Agnès Boutruche
Pierre Dubois
Anne-Marie Fallot
Alban Kakulya
Christiane Kolla
Fisnik Maxhuni et Benoît Goncerut
Larsen Ralainarivo
Ilario Ricman

ANNEXE III Lettre à M. Ivo Kummer et sa réponse

FONCTION CINEMA

AFAT
via Sole, 2 - 6942 Savosa CH

A l'attention de Monsieur Ivo Kummer
Chef de la section Cinéma
Office fédéral de la culture
Hallwylstrasse 15
3003 Berne

Concerne : Modification des critères d'éligibilité des sociétés de distribution pour les subventions de l'OFC.

Genève, le 4 juillet 2017

Monsieur,

Un communiqué daté du 15 décembre 2016 indique que l'OFC a introduit des critères restrictifs à l'éligibilité des entreprises aux aides à la distribution de films, avec une entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Selon ce nouveau règlement :

> *« Une entreprise de distribution éligible est une entreprise* ***inscrite au registre des distributeurs de l'OFC ainsi qu'au registre du commerce****, et qui remplit également un des deux critères suivants :*
>
> *- L'entreprise lance par année au minimum 3 nouveaux films avec chaque fois au minimum 50 projections dans des cinémas en Suisse ;*
>
> *- L'entreprise a déjà distribué au minimum 3 films avec un certain succès (minimum 5'000 entrées de cinéma en Suisse pour un film documentaire, minimum 10'000 entrées de cinéma en Suisse pour un film de fiction ou d'animation ; le pays d'origine du film ne joue aucun rôle). »*

Nous regrettons le caractère unilatéral de cette décision qui n'a pas été précédée de l'habituelle concertation avec les associations professionnelles concernées.

Une telle concertation est non seulement conforme à nos usages mais également nécessaire à garantir la qualité de la décision finale. En effet, dans un domaine aussi complexe que celui de l'industrie cinématographique, les décisions réglementaires ont des effets complexes sur les comportements de tous les acteurs de la chaîne. En

Association professionnelle pour le cinéma indépendant
16 rue du Général-Dufour
Case postale 5305
CH 1211 Genève 11
T +41 22 328 85 54
contact@fonction-cinema.ch
www.fonction-cinema.ch

excluant certaines entreprises de l'accès aux subventions, on en favorise, *de facto*, d'autres. *In fine*, le portefeuille de films arrivant sur le marché ne sera pas le même avec la nouvelle réglementation. Mettre en œuvre une nouvelle réglementation en réunissant les professionnels sans avoir, au préalable, examiné ses effets sur l'offre de films aux spectateurs, semble contraire à nos usages et contraire à la bonne conduite des politiques publiques.

Afin d'examiner les conséquences attendues du nouveau dispositif, nous nous sommes livrés à un exercice rétrospectif. Nous avons simulé (annexe 1) ce qu'auraient été les subventions en 2013, 2014 et 2015 si le dispositif avait était appliqué.

Comme vous le savez, la loi fédérale sur les subventions et les indemnités vise explicitement à favoriser la diversité de l'offre.

> *« Dans le cadre de leurs activités, les entreprises de distribution et de projection doivent contribuer à la diversité de l'offre »*
> *(article 17)*

Examinons les conséquences du nouveau dispositif sur la diversité de l'offre.

Premièrement, les nouveaux critères d'éligibilité des entreprises aux aides à la distribution de films vont favoriser la concentration de la distribution aux dépens de la diversité.

Comme vous le savez (voir annexe 1), en 2014, 25 sociétés de distribution ont été aidées et le montant de subventions versées a été de 1 910 239 CHF.

La liste des sociétés de distribution qui ont été aidées est la suivante :

Filmcoopi Zürich AG, Elite Film AG, Frenetic Films AG, Xenix Filmdistribution GmbH, The Walt Disney Company, Look Now! Filmdistribution, Stiftung trigon-film, MovieBiz Films, Cineworx GmbH, Pathé Films AG, Calypso Film AG, Fair and Ugly, Columbus Film AG, Langjahr Film GmbH, JMH Distributions SA, Spot On Distribution, Agora Films Sàrl, El Patrol, Kulturwerk.ch, Heinz & Winter, Secondo Film, Tibifilm Förderverein, First Hand Films, Vega Distribution, Frédéric Gonseth Production.

Si le nouveau critère de 2017 avait été appliqué en 2014, les sociétés suivantes n'auraient pas accédé aux subventions :

Fair & Ugly, El Patrol, Kultirwerk.ch, Heinz & Winter, Secondo Film, Tibifilm, Frédéric Gonseth Productions.

C'est 119 777 CHF, soit 6,25% de la subvention totale qui n'aurait pas été versés et 7 sociétés sur 25 qui auraient été privées de l'aide, soit 28% d'entre elles.

En 2015 ce sont les sociétés suivantes qui auraient été privées de subventions :

PS Productions, Aloco GmbH, Innovvative EYE, Mythenfilm, Herrn Georges Gachot, Schumacher & Frey, Casa Azul Films, Maat Film, Panimage GmbH, Ventura Films SA, Maximage GmbH, Moa Distribution, DokLab GmbH, Rec Production SA.

Ainsi, 6,55% de la subvention n'aurait pas été versée, soit 186 625 CHF et 14 parmi les 34 sociétés aidées ne l'auraient pas été, soit 41% d'entre elles.

Les entreprises qui se trouvent exclues du mécanisme d'aide à la distribution sont essentiellement les sociétés de production qui pratiquent ponctuellement la distribution en salle de leur propres films. Cette pratique prend son sens dans le contexte helvétique à cause de la taille réduite du marché et ce, d'autant plus en suisse latine. Il peut être parfois avantageux pour un film fragile, surtout s'il a un ancrage local, de profiter de l'accompagnement sur mesure du producteur alors qu'il pourrait se retrouver noyé dans le catalogue d'un distributeur classique. Dans l'histoire de l'auto-distribution en Suisse, il existe en effet quelques exemples de succès - Le génie Helvétique (2003, 105 182 entrées), Pleine conscience en marche (1998, 40 661 entrées) - et quelques films d'auteur qui ne seraient peut-être jamais sortis sans l'engagement du producteur (Adieu au langage de Jean-Luc Godard, Casa Azul, 2014, 1 253 entrées).

Deuxièmement, le nouveau dispositif favorisera les grosses entreprises de distribution. Le nouveau dispositif n'est pas – a priori - motivé par un effort de diminution de la dépense publique puisque le montant total de la subvention devrait rester constant tandis que seul le nombre de sociétés bénéficiaires change. La réforme vise donc une concentration de l'aide à la distribution sur un nombre de sociétés approximativement diminué d'un tiers. Et du fait des critères retenus, ce sont les grosses entreprises qui continueront à être éligibles et non les plus petites.

Est-ce un résultat louable ? Nous ne le pensons pas.
Les deux critères qui président à l'attribution des aides ne reflètent en rien l'objectif poursuivi par la loi, à savoir, favoriser la diversité de l'offre cinématographique.
Le fait de lancer 3 nouveaux films avec 50 projections ou celui d'avoir déjà distribué au minimum 3 films avec un certain succès ne reflète en rien une contribution à la diversité. Les critères discriminent en fonction de la taille de l'entreprise et non de la contribution à la diversité.

Il est certain que les grosses entreprises de distribution jouent un rôle important : elles connaissent le marché, mettent les films en valeur, constituent des catalogues. Toutefois les petites entreprises sont également nécessaires. Précisément parce qu'elles ont des coûts de fonctionnement plus faibles, elles peuvent prendre le risque de distribuer des films destinés à un marché étroit. Elles sont donc le fer de lance de la diversité. Cesser de les aider, c'est – à coup sûr - réduire la diversité de l'offre.

Troisièmement, les nouveaux critères de sélection de l'accès à l'aide à la distribution ne reflètent pas exclusivement la performance des entreprises de distribution mais également celle du trio production-distribution-exploitant. En effet, un distributeur peut être un excellent professionnel mais ses résultats dépendent des œuvres que lui confient les producteurs, de la concurrence à un moment donné entre toutes les œuvres – y compris étrangères — qui veulent atteindre le public et de la stratégie des exploitants. Un bon distributeur n'est pas exclusivement celui qui sait diffuser un

film grand public vers une large audience, c'est aussi celui qui sait trouver une niche pour un film difficile. Or, c'est précisément ce dernier que les nouveaux critères excluent.

Quatrièmement, le nouveau dispositif repose sur une inégalité régionale criante. Satisfaire à l'un ou l'autre des deux critères susmentionnés n'exige pas le même effort selon que le distributeur œuvre essentiellement en suisse latine ou en suisse germanophone. Avec 64% de la population germanophone, 23% francophone et 13% italophone, « lancer trois films avec 50 projections » ou, « avoir distribué trois films avec 5 000 entrées pour un documentaire ou 10 000 entrées pour une fiction », n'exige pas le même effort.

C'est précisément pourquoi les Romands et les Tessinois ont obtenu que les critères du « Succès Cinéma » prennent en compte la disparité régionale. Ainsi, le nombre d'entrées en Suisse latine compte double pour l'attribution du « Succès Cinéma ». Comme vous le savez, ce coefficient aurait dû être triplé pour rétablir une parfaite égalité. Les producteurs latins s'estiment donc encore défavorisés comme le démontre la ventilation par régions des attribution de « succès cinéma » où la Suisse germanophone se taille la part du lion.

L'accès équitable aux aides publiques est un pilier de la loi de la Confédération. Nous attirons solennellement votre attention sur le fait que les critères actuels semblent discriminatoires à l'encontre des sociétés œuvrant sur le marché francophone et italophone puisque les y satisfaire est mécaniquement plus ardu que sur le marché germanophone.

*
* *

Nous sommes convaincus que vous saurez prendre en compte notre inquiétude et nos interrogations. Nous sommes également convaincus que votre attachement au développement de la cinématographie en Suisse et à la bonne application de la loi vous incitera à ouvrir une discussion sur les nouveaux critères d'aide à la distribution.

Nous demeurons à votre disposition pour évoquer ensemble nos remarques et examiner comment faire évoluer, par la concertation, le nouveau dispositif d'aides à la distribution.

Pour l'Assciazione Film
Audiovisivi Ticino (AFAT)

Nicola Bernasconi, in assenza di
Adriano Kestenholz, Président

Pour Fonction :Cinéma

Laurent Graenicher, Président

Aude Vermeil, Directrice

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

A **CH-3003 Berne**
OFC

Fonction:Cinéma
16 rue du Général-Dufour
1211 Genève 11

Référence/n° de dossier :
Notre référence : skj
Votre contact : Jela Skerlak
Berne, 11 septembre 2017

Les critères d'éligibilité à la promotion de la distribution 2017

Cher Monsieur,

Nous vous remercions de votre lettre du 4 juillet 2017, dans laquelle votre association et *Fonction:Cinéma* prennent position sur les nouveaux critères d'éligibilité à la promotion de la distribution définis par l'OFC. Nous vous prions d'accepter nos excuses pour le retard mis à vous répondre, dû aux travaux de préparation du Festival du film de Locarno.

Vous mentionnez au début de votre lettre la nouvelle obligation faite aux entreprises de distribution éligibles de s'inscrire au registre du commerce. Nous souhaitons signaler que l'enregistrement au registre du commerce figure déjà à l'art. 10 de la nouvelle ordonnance du DFI sur l'encouragement du cinéma (OECin) entrée en vigueur au 1er juillet 2016. Il est encore fait explicitement mention de cette obligation dans les critères d'éligibilité de l'aide à la distribution.

Vous affirmez par ailleurs que la branche n'a pas été associée à l'élaboration des nouveaux critères d'éligibilité. Or ces nouveaux critères ont été discutés avec le comité « Exploitation et diversité » de la commission d'experts pour l'encouragement du cinéma pendant l'été et l'automne 2016. Nous avons également consulté les présidents des différentes associations de production cinématographique ainsi que l'association filmdistribution Suisse, que nous avons rencontrée en présence de madame Isabelle Chassot pour une séance consacrée à l'avenir de l'aide à la distribution en septembre 2016. Et enfin, la commission fédérale du cinéma a eu à trancher en décembre 2016 sur plusieurs propositions de mise en œuvre. La majorité s'est prononcée pour l'application des critères d'éligibilité qui sont actuellement en vigueur.

Vous évoquez ensuite quatre points que nous aimerions traiter dans l'ordre que vous avez suivi.

Office fédéral de la culture OFC
Cinéma
Jela Skerlak
Hallwylstrasse 15, 3003 Berne
Tél. +41 58 46 31291
jela.skerlak@bak.admin.ch
www.bak.admin.ch

1. Des critères d'éligibilité plus stricts sont un danger pour la diversité

Nous avons bien entendu fait les analyses dont vous parlez dans votre lettre. L'OFC a naturellement tout intérêt à connaître l'impact des changements ; c'est pourquoi, tout comme vous, nous les avons examinés en détail.
La politique de soutien de l'OFC évolue entre deux objectifs : la qualité et la diversité. Notre office s'est aussi fixé comme but, en soutenant la distribution, d'aider les professionnels de ce domaine, c'est-à-dire les entreprises qui ont pour activité principale la distribution de films ou qui peuvent justifier d'une expérience adéquate. Les nouvelles conditions d'éligibilité ne sont pas en vigueur depuis très longtemps et nous allons bien entendu les évaluer et les adapter si nous venions à constater une baisse sensible de la diversité ou de la qualité dans les salles de Suisse. De même, s'agissant des régimes d'encouragement à partir de 2020, nous mettrons en discussion les possibilités de soutien à des formes alternatives d'exploitation en dehors des salles. Il en va également de notre intérêt que l'on trouve et soutienne la stratégie d'exploitation qui soit la meilleure pour chaque film.

2. Les grandes entreprises de distribution sont favorisées

Comme nous l'avons déjà mentionné au point 1, l'OFC, en vertu de l'OECin, soutient la distribution professionnelle. Le professionnalisme, c'est notamment l'exactitude et l'expérience des activités de distribution et un bon maillage avec les exploitants de salle. S'agissant des entreprises dont les activités relèvent avant tout de la production et qui ne distribuent que rarement un de leurs films, ces conditions ne sont pas toujours remplies.

3. Le trio production/distribution/exploitation

Nous sommes d'accord avec vous pour dire que le succès de l'exploitation d'un film dépend de plusieurs acteurs. C'est pourquoi, en prévision des régimes d'encouragement à partir de 2020, nous souhaiterions réfléchir aux possibilités d'améliorer la collaboration du trio production, distribution, exploitation avant même le lancement du film en salle, en considérant particulièrement la stratégie d'exploitation qui serait la meilleure pour chaque film et son public. Nous sommes volontiers prêts à discuter avec vous en temps utile des possibilités concrètes d'améliorer cette collaboration.

4. Inégalité régionale

Nous traiterons ce point dans la discussion de l'aide à la distribution en 2018.

L'année prochaine, nous commencerons l'évaluation de nos régimes d'encouragement 2016 à 2020 ; la branche sera invitée à prendre position en 2019. Vos propositions et vos suggestions seront naturellement les bienvenues.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, nos salutations les meilleures.

Ivo Kummer
Chef de la section Cinéma

Jela Skerlak
Responsable du service Exploitation et Diversité

Copie à l'Associazione Film Audiovisivi Ticino (AFAT)